



EURL AB ELC

Société Unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 5000 euros

Siège social : 98 RUE CONVENTION
93120 LA COURNEUVE

Délibération des associés du 28 Aout 2025
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PROCES VERBAL

Le 28 Aout 2025, l'associé unique de la société **AB ELC s'est réuni** en assemblée générale ordinaire.
est présent :

M. Bagha Anish Propriétaire de **100 parts**,

soit un total de **100 parts** présentes sur un total de **100 parts** formant le capital total.

I – Pouvoirs du gérant

Le président exerce ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre IV des statuts.

II – Rémunération du gérant

Le gérant ne touche aucunes rémunérations pour ses fonctions depuis sa prise de fonction le 28 Aout 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

L'assemblée approuve ce projet à l'unanimité.

L'assemblée confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal au fin d'accomplir toute formalité de dépôt de publicité et autre qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par l'ensemble des associés.

M. Bagha Anish

